

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

→ www.sante.cgt.fr

→ *En votant pour les candidat.e.s présenté.e.s par la CGT, vous avez l'assurance d'être bien défendu.e.s, par des élu.e.s qui porteront vos revendications tant localement que nationalement, qu'elles soient spécifiques ou plus générales.*

CTE
CAPL
CAPD

Élections professionnelles Fonction publique

DÉCEMBRE
2018

JE VOTE CGT



FACEBOOK :
CGT Santé Action Sociale



TWITTER :
@CgtSanteSocial



YOUTUBE :
Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale



APPLICATION MOBILE :
CGT Santé et Action Sociale

Coordonnées du syndicat

Fédération Santé et Action Sociale CGT
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX - sg@sante.cgt.fr

» ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

AMA
(ASSISTANT.E MÉDICAL.E ADMINISTRATIF-VE)
OU **SECRÉTAIRE MÉDICALE**

VOTEZ
pour le
progrès social

Fédération Santé et Action Sociale CGT - 10/2018
Ne pas jeter sur la voie publique



Protection et démocratie sociale

Égalité

Conditions de travail

Garanties collectives

ÉLECTIONS
6 décembre 2018



Fonction Publique Hospitalière

AMA (ASSISTANT.E MÉDICAL.E ADMINISTRATIF-VE) OU SECRÉTAIRE MÉDICALE

PRÉSERVONS NOTRE STATUT ET NOTRE RÔLE !

Le métier a considérablement évolué ces dernière année avec l'impact des nouvelles technologies (dictée numérique, reconnaissance vocale, centrales téléphoniques, prise de rendez-vous par internet, dématérialisation du dossier du patient, glissement de tâches vers les médecins...), les conditions de travail et les effectifs en diminutions drastiques (départs à la retraite non remplacés, recours systématique aux agents contractuels, déqualification de la fonction pour des raisons comptables en recrutant des adjoints administratifs à la place des AMA dans les secrétariats médicaux), entraînant la perte de sens au travail.

La raréfaction des concours et du nombre de postes pour lesquels ils sont ouverts est en inadéquation avec ceux vacants. Les carrières s'allongent (résultat : des taux de promotion en grades 2 et 3 en baisse notable), le tout aggravé récemment par le Parcours Professionnels Carrières et Rémunération (PPCR) qui rallonge la durée de certains échelons et supprime l'avancement d'échelon à la durée minimum. **Nous ne pouvons que constater la non application des textes qui auraient permis de résorber l'emploi précaire jusqu'en mars 2018 (loi ANT) et une application inégale sur le territoire des textes concernant l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires à partir de l'indice brut 390).**

Le remplacement quasi systématique des AMA par des adjoints administratifs qui, pour la plupart, ne seront jamais statutairement positionnés en catégorie B, tout en ayant les mêmes responsabilités, la même charge de travail, risque de faire des AMA un corps en voie d'extinction.

Peut-on laisser croire que notre métier soit si peu spécifique pour qu'il puisse intégrer des agents en reclassement sans les mettre en difficulté ?

Le développement du numérique, affiché comme un progrès, est en fait la solution retenue pour diminuer encore et toujours les effectifs des AMA au détriment des patients, des familles, de la cohésion de l'information et du sens de ce métier pourtant essentiel à l'hôpital.



LA CGT REVENDIQUE :

- La reconnaissance de nos compétences, celles qui donnent du sens à notre profession,
- De meilleures conditions de travail
- Une revalorisation salariale et une carrière linéaire afin d'accéder au dernier échelon de notre grade avant le départ à la retraite,
- Une accession facilitée au grade d'AMA par des concours annuels ouverts en adéquation avec les postes laissés vacants ou non pourvus,
- Une application uniforme sur l'ensemble du territoire du texte concernant l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) par son attribution systématique à toutes les AMA éligibles,

Faisons entendre notre voix, portons haut et fort nos revendications, défendons notre travail avec le vote CGT aux élections de décembre 2018.

**LE 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ CGT !**